



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général – Pôle DRRH
Direction de l'encadrement, des personnels
administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux**

Bordeaux, le 04 janvier 2021

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités

**DRRH
DEPAT**

Référence : NDS n°2021/01

à

Affaire suivie par :

Romain MARCILLAC

Emmanuelle ROSSIGNOL

Carole LOCTEAU

Téléphone : 05 57 57 35 58

Mél : ce.depat@ac-bordeaux.fr

Messieurs les Présidents d'Université
Monsieur le Directeur de l'IEP
Monsieur le Directeur de l'ENSAM
Monsieur le Directeur de l'INP
Messieurs les Directeurs des IUT

Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services départementaux de l'Education
Nationale,
Monsieur le Directeur du CANOPE
Monsieur le Directeur du CREPS
Monsieur le Directeur du CROUS
Monsieur le Directeur de l'agence Europe Education
Formation France
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les Directeurs des EREA

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les correspondants DRRH

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Service du
rectorat

Objet : pré-inscription aux opérations de mutation inter-académique 2021

- *adjoints administratifs*
- *assistant(e)s de service social*
- *infirmier(e)s*
- *adjoints techniques de recherche et de formation*
- *techniciens de recherche et de formation*

Réf : BO spécial n° 11 du 03 décembre 2020.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet désirant obtenir une mutation hors académie, des modalités des opérations de mutation inter-académique 2021.

1) PRE-INSCRIPTION

Les agents **titulaires** de l'académie de Bordeaux appartenant aux corps des adjoints administratifs, des infirmier(e)s, des assistant(e)s de service social, des adjoints techniques et des techniciens de recherche et de formation souhaitant rejoindre une autre académie devront se pré-inscrire obligatoirement par le biais de l'application AMIA à l'adresse suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia>

(Choix : « Muter dans une autre académie »

« Vous préinscrire à un mouvement académique »)

L'application AMIA sera accessible **du jeudi 07 janvier 2021 au jeudi 04 février 2021 inclus** (dates nationales).

Les agents devront s'identifier à l'aide de leur NUMEN et sélectionner la (les) académies de leur choix.

- Le nombre de vœux est limité à 6 académies.
- Aucune demande de mutation ne pourra être établie après la date de fermeture du serveur.

2) SAISIE DES VŒUX

Il appartiendra aux agents de se renseigner auprès du Rectorat des académies dans lesquelles ils sollicitent leur mutation, afin de connaître les dates et les modalités de saisie de leurs vœux dans le cadre du mouvement intra-académique des académies concernées.

Pour la Rectrice et par délégation
Pour le directeur des ressources humaines et p.a.
Le Directeur de la DEPAT
Romain MARCILLAC

Personnes à contacter :

Personnels administratifs : Catherine CONTARDO (05.57.57.35.49)
Sandrine SARRAMIA (05.57.57.39.45)
Fabien GAUTHIER (05.57.57.35.52)

Personnels de santé : Chantal DURAND (05.57.57.39.55)
Valérie BOUTANT (05. 57.57.39.46)

Personnels adjoints techniques et techniciens de recherche et formation :
Emmanuelle DAUDIES (05.57.57.39.57)
Chatelnaze ABDOULKARIM : (05.57.57.39.47)